

AEROSUISSE Bulletin I/2018



Chères lectrices, chers lecteurs

AEROSUISSE vous informera dorénavant plus souvent et uniquement en ligne sur les affaires courantes. Nous espérons que ces informations susciteront votre intérêt. N'hésitez pas à communiquer vos souhaits ou suggestions à notre bureau : info@aerosuisse.ch.



Cordialement

Le conseiller national Thomas Hurter, président d'AEROSUISSE

Éditorial

- [Le DETEC vérifie la nouvelle proposition Oafa](#)
- [AEROSUISSE REFUSE LA PARTIE CONCEPTUELLE DU psia DU Plan sectoriel des transports](#)
- [Pas d'EU-ETS pour les compagnies aériennes suisses, un CORSIA mondial suffit](#)
- [Assemblée générale, édition anniversaire, au Musée des transports – 18 mai 2018](#)
- [Trois nouveaux membres](#)

Le DETEC vérifie la nouvelle proposition Oafa

[Oafa](#)

Au printemps 2017, l'OFAC a annoncé la révision de l'ordonnance existante sur les aides financières à la formation aéronautique (Oafa), ceci à l'initiative de la Commission pour la formation, la recherche et l'innovation d'AEROSUISSE (C-FRI). Tel que proposé par AEROSUISSE, une approche des parties prenantes fut mise en œuvre et toutes les écoles de pilotage pertinentes, les compagnies aériennes et les représentants des associations furent invités à participer au processus. En tenant compte des intérêts de toutes les parties pertinentes (candidats, compagnies aériennes, écoles de pilotage, politique et OFAC) et en élaborant un consensus parmi les parties principales, la C-FRI a pu essentiellement contribuer à la recherche de solutions. AEROSUISSE se réjouit que la nouvelle proposition Oafa, actuellement en cours d'étude au DETEC, apporte des améliorations à toutes les parties intéressées. AEROSUISSE remercie tous les participants ainsi que l'OFAC pour ce processus ouvert, exemplaire et équitable. Si la nouvelle proposition Oafa devait être approuvée, sa mise en œuvre serait attendue pour le 1er janvier 2019.

AEROSUISSE refuse la partie conceptuelle du PSIA du Plan sectoriel des transports

www.aerosuisse.ch

[PSIA](#)

Dans le cadre de la procédure interne (Stakeholder Involvement) relative au Plan sectoriel des transports, AEROSUISSE refuse la partie infrastructure aéronautique (PSIA). La partie conceptuelle du PSIA n'aborde pas le thème des contraintes de capacités. Ainsi les directives du Rapport sur la politique aéronautique sont ignorées. Selon AEROSUISSE, la partie conceptuelle du PSIA doit fournir les bases pour un développement conforme à la demande de l'infrastructure aéronautique.

De plus, l'horizon de planification visé pour 2030 est trop court et devrait être adapté à celui du rail et de la route.

Pas d'EU-ETS pour les compagnies aériennes suisses, un CORSIA mondial suffit

CORSIA

Le 20 février, AEROSUISSE a été entendue par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et des transports du Conseil national sur l'inclusion de l'aéronautique dans le Système d'Échange de Quotas d'Émission (EU-ETS). Thomas Hurter, président d'AEROSUISSE et conseiller national, a souligné que les compagnies aériennes ont tout intérêt à voler de la manière la plus efficace possible afin de faire des économies et de réduire les émissions de CO₂. Avec 31 pourcent, le carburant est le principal facteur de coûts pour les compagnies aériennes. L'acquisition d'avions économes en carburant est donc du plus grand intérêt. Selon Thomas Hurter, l'instrument global pour la protection du climat de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO), le Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), devrait être appliqué dans le domaine de l'aéronautique. Parallèlement, il a averti de ne pas imposer l'EU-ETS en plus du CORSIA à l'aéronautique. Car l'EU-ETS représente une convention régionale qui, dans un secteur mondial comme l'aéronautique, sans doute fausse la concurrence. De plus, deux systèmes différents doubleraient les frais des compagnies aériennes. Enfin, le climat en souffrirait, car les compagnies aériennes seraient privées de moyens financiers pour acquérir de nouveaux avions. Lors des prochains débats du parlement, AEROSUISSE s'engagera pour que l'aéronautique réduise ses émissions de CO₂ dans le cadre de l'accord mondial CORSIA – ceci sans l'imposition supplémentaire d'EU-ETS.

Assemblée générale, édition anniversaire, au Musée des transports – 18 mai 2018



L'assemblée générale d'AEROSUISSE de cette année aura lieu au Musée des transports à Lucerne le vendredi 18 mai 2018. La fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale fut fondée 50 ans auparavant, jour pour jour, le 18 mai 1968. Des invités seront aussi conviés à la manifestation du jubilé. En outre, l'exposition spéciale « *La Suisse en vol* » aura lieu en même temps au Musée des transports.

Trois nouveaux membres

AEROSUISSE se réjouit d'accueillir les nouveaux membres suivants :



Ingold Aviation LLC, Zürich

Ingold Aviation LLC loue des pilotes aux entreprises, principalement dans le domaine de l'aviation d'affaires, et agit en tant que conseiller pour les départements opérations aériennes du monde entier.

www.ingold-aviation.com



DC Aviation Switzerland AG, Glattbrugg

Ses racines remontent à Jet-Link AG et Heli-Link AG et faisant partie de DC Aviation Group Allemagne, l'entreprise est aujourd'hui l'opérateur principal d'hélicoptères VIP en Suisse.

www.dc-aviation.ch



Airnavconsulting Heinz Wipf, Zürich

Cette entreprise se consacre aux projets dans le domaine de la gestion du trafic aérien civile et militaire, notamment des aides à la navigation.

www.airnavconsulting.ch

AEROSUISSE
Fédération faîtière
de l'aéronautique et
de l'aérospatiale
suisse
Kapellenstrasse 14
Case postale
3001 Berne

Veuillez consulter notre site Internet pour tout complément d'information

www.aerosuisse.ch

Rédaction:
Hansjörg Bürgi

Tél
+41 58 796 98 90
Fax
+41 58 796 99 03

info@aerosuisse.ch
www.aerosuisse.ch